

7.2. Dépôt de la liste des comptes du mois de mai 2017;

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Adoption du règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le # 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc (Dossier Paradis Marin);
10. Adoption du règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A (Dossier Paradis Marin et Mme Cécile Bélanger);
11. Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-112 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter le groupe d'usages hébergement et restauration dans la zone 112-R (Dossier M. Éric Lessard);
12. Emprunt temporaire pour des dépenses d'administration courante;
13. Avis de présentation que le règlement numéro 2017-113 décrétant la « citation de l'Église Notre-Dame-de-Bon-Désir », sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption;
14. Désignation d'un signataire des chèques, des effets bancaires et des documents officiels de la municipalité;
15. Revenu Québec « MON DOSSIER » - désignation d'un 2^e représentant de la municipalité pour les fichiers de la municipalité;
16. Renouvellement de l'entente de partage d'une ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac – prolongement jusqu'au 31 décembre 2017 de M. Justin Gingras;
17. Service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de sa voiture et de son cellulaire à des fins de travail;
18. Achat regroupé de sel de déglçage des chaussées pour l'année 2017-2018 - mandat à l'UMQ;
19. Projet de réfection du quai de la Pointe-à-John – soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour surveillance travaux correctifs effectués par J. Euclide Perron ltée.;
20. Quai de la Pointe-à-John – soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour l'inspection annuelle du béton 2017 et 2018;
21. Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – désignation d'un mandataire en lien avec l'obtention du permis archéologique attribué à la municipalité pour les travaux prévus à l'été 2017;

22. Demande des citoyens (séance du 8 mai 2017) concernant la vérification des états financiers pour les années 2008 à 2016 ;

23. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS:

- 23.1. MRC La Haute-Côte-Nord - information concernant le programme de rénovation patrimoniale SARP,
- 23.2. MRC La Haute-Côte-Nord - information concernant le programme « Nouveaux Horizons pour les aînés 2017-2018,
- 23.3. L'organisme La popote roulante « Les délices Maison » - remerciements pour l'aide financière accordée par la municipalité,

24. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE:

- 24.1. Comité du salon Par et Pour la Femme - demande de participation financière pour la publication des photos des femmes honorées lors du 1^{er} salon tenu aux Escoumins le 20 mai 2017,
- 24.2. Association forestière Côte-Nord – cotisation annuelle,
- 24.3. La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'aide financière pour l'initiation de jeunes golfeurs,
- 24.4. Polyvalente des Berges – demande de commandite pour le Gala méritas 2017,
- 24.5. Corporation touristique des Bergeronnes – renouvellement carte de membre 2017,
- 24.6. Association du diabète Haute-Côte-Nord - demande de participation pour le March-O-Don 2017.

25. VARIA :

- 25.1. _____
- 25.2. _____
- 25.3. _____

26. PÉRIODE DE QUESTIONS :

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

17-06-2442 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

17-06-2443 Embauche de Mme Carolle Perron comme directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de la directrice générale le 28 avril dernier, le comité des ressources humaines a procédé à la recherche d'un candidat pour occuper le poste de directeur général par intérim jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Mme Carolle Perron au poste de directrice générale par intérim aux conditions discutées entre les parties et soumises au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du comité des ressources humaines pour l'embauche de Mme Carolle Perron à titre de directrice générale par intérim jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général aux conditions proposées et discutées par ledit comité;

QUE la date effective d'embauche soit le 29 mai 2017;

17-06-2444 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017, tel que présenté.

17-06-2445 Dépôt de la liste des comptes de la municipalité pour le mois de mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mai 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **101 158.75 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES MUNICIPALITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-05			
Apsam	Formation excavation de tranchée Serge et Patrice	20.00 \$	
Atelier Brisson Gagné	Fourniture entretien petites machineries	620.17 \$	
Bix	Support technique site web municipalité	172.46 \$	
Desmeules Automobiles inc.	Réparation F-150 pompe à essence - barre d'attelage	801.33 \$	
Élise Guignard	Vérification comptable	14 486.85 \$	
Environnex	Test d'eau	138.53 \$	
Équipement GMM inc.	Contrat service mensuel	258.97 \$	
Érik Langevin	Recherche archéologique pour projet patrimoine	3 621.71 \$	
Éthier Avocat	Mandat récupération de taxe janvier à mars 2017	204.94 \$	
Fédération Québécoise des municipalités	Équité salariale - conclusion rapport RH – services juridiques démission directrice générale	2 231.01 \$	
Groupe CCL	Cartable et feuille des minutes	451.44 \$	
Gaétan Hovington	Location scie mécanique - travaux sentier	40.00 \$	
G.L.R.	Achat aliments et cadeaux 5 à 7 bénévoles	513.52 \$	
Javel Bois-Francis	Chlore	402.41 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Lampe de poche cadeau semaine des bénévoles	343.78 \$	
Joëlle Pierre	Déplacement	30.24 \$	
Lépine (Produits sanitaire)	Produits de nettoyage édifice municipal	194.08 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Matériaux électrique pour la mise aux normes aréna - service de nacelle pour installation drapeau aéroport ainsi que la corde au mat de l'édifice municipal	170.36 \$	
Martin & Lévesque	4 uniformes pompiers	595.24 \$	
Papeterie du Fleuve	Papeterie	113.55 \$	
Produits BCM	Réparation égout 401, rue de la mer - manchon borne-fontaine réparation bris aqueduc Foyer	512.75 \$	
Quincaillerie Louis-Philippe Lepage	Réparation égout 401, rue de la mer - corde et pièce pour installation corde mat édifice municipal – fourniture entretien - pieux réparation affichage rues – masse	444.10 \$	
Shawn Thompson	Traduction affiche pour sentier	334.60 \$	
SPI Sécurité	Harnais de sécurité	221.42 \$	
Construction S.R.V.	Voyage 0-3/4 - travail niveleuse, balai de rue - location machinerie et voyage de sable bris d'eau Foyer	4 000.93 \$	
Transport Larouche	Déglçage rue du Fleuve, déplacement jersey de l'aréna à la patinoire	574.87 \$	
Transport Imbeault inc.	O-ring pour réparation tracteur John Deer - soudure pour réparation poteau terrain tennis	18.63 \$	
Tremblay Bois Mignault	Frais juridique : démission directrice générale - problématique béton quai, - devis dragage, service première ligne	9 497.84 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
TOTAL:		41 189.00	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-05			
La Croix bleue cie	Assurance collective	1 855.45 \$	6721
Luc Caron	Domage et intérêt	265.10 \$	6734
Hydro-Québec	Raccordement lumière de rues	165.56 \$	6736
Patrice Noël	Vaccin et lumières	108.70 \$	6737
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	260.00 \$	6738

Municipalité Tadoussac	Salaire préventionniste 2852.31\$, salaire urbanisme 5191.70\$ (2)	8 044.01 \$	6739
Municipalité Sacré-Cœur	Immatriation camion et assurances	529.43 \$	6740
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	240.00 \$	6742
Fisa	Cotisation syndicale	117.45 \$	6769
Pascal Gaudreault	Avance sur frais de congrès 663.23\$, déplacement réunion 23.40\$ (2)	686.63 \$	6777
Poste Canada	#969579 Info municipal du 19 mai 2017	60.71 \$	6779
Poste Canada	#969580 Achat 2 rouleaux de timbres	195.46 \$	6780
Poste Canada	Info municipal du 23-05-17	60.71 \$	6781
Régie du bâtiment du Québec	Frais annuel ascenseur	83.77 \$	6783
Transport Larouche	Contrat déneigement versement no6	17 216.34 \$	6785
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	114.12 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 7.22\$, #474516 essence F-150 97.87\$, diesel John Deer 107.31\$ (3)	212.40 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	508.67 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	1 404.94 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication ajustement kiosque	40.24 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	792.19 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	793.33 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source avril	5 364.09 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source avril	14 144.91 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	4.15 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	33.33 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	200.81 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	330.11 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	347.74 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	613.55 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	1 253.97 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	1 398.68 \$	Auto
Standard Life	Cotisation REER	2 523.20 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		59 969.75 \$	
TOTAL:		101 158.75 \$	

Camping Bon-Désir :

17-06-2446 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le maire, membre du comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mai 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-06-2447 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping pour le mois de mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **2 439.64 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-05			
Agence Bix	Hébergement du site	194.31 \$	
Équipement GMM inc.	Caisse enregistreuse, imprimante, tiroir, protecteur batterie - rouleau thermal pour imprimante et tpy	1 092.26 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication et internet	69.81 \$	
S.R.V (Construction)	Déneigement chemin	189.71 \$	
Solugaz	Propane	124.77 \$	
TOTAL:		194.31 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-05			
Francis Gagné	Remboursement terrain	250.00 \$	810
David Spangler	Remboursement terrain	32.59 \$	811
Anik Gagnon	Fond de caisse	1 650.00 \$	812
Carte corpo-rate	Frais carte	3.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	26.47 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	29.29 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	29.29 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	29.29 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	29.29 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	38.29 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct avril	127.21 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		2 245.33 \$	
TOTAL:		2 439.64 \$	

17-06-2448 Revenu Québec - inscription à la taxe sur l'hébergement au ministère du Revenu Québec et désignation d'un signataire autorisé de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} novembre 2016, la taxe sur l'hébergement de 3,5% du prix d'une nuitée ou de 3,50 \$ par nuitée, selon le cas, est applicable lors de la fourniture d'un prêt-à-camper et de toute unité d'hébergement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes procède à l'inscription du camping à la taxe sur l'hébergement auprès de Revenu Québec,

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, ledit formulaire de demande d'inscription prévu à cet effet.

17-06-2449 Présentation et approbation de la rémunération des employés du camping pour la saison 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping a déposé au conseil une liste des rémunérations des employés du camping pour la saison 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la liste des salaires telle que déposée par le comité de gestion du camping pour la saison 2017.

Salle de quilles :

17-06-2450 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion de la salle de quilles par Martin Gagné

En l'absence du conseiller Monsieur Martin Gagné, Monsieur le maire fait état de la situation de la salle de quilles, entre autres, qu'une fermeture est possible pour l'été.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion de la salle de quilles et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mai 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-06-2451 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles pour le mois de mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mai 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **4 712.31 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-05			
G.L.R.	Aliments bar	266.45 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Fourniture entretien	235.25 \$	
TOTAL:		501.70 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-05			
S.A.Q.	Alcool	361.17 \$	6782
Brasserie Labatt	Bières	557.61 \$	Accès D
Brasserie Labatt	Bières, crédit	1 070.95 \$	Accès D
Videotron	Frais câble	89.52 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	2 131.36 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		4 210.61 \$	
TOTAL:		4 712.31 \$	

Période de questions

Début : 19h15
Fin : 19h25

Le maire répond aux questions de l'assistance, entre autres sur les points suivants :

- Salle de quilles (Mme Sherly Kenedy, Mme Marie-Claude Gagnon)
- Camping Bon-Désir vs étude de sol (M. Martial Hovington, Mme Andrée Caron)
- Guichet automatique (Mme Marie-Claude Gagnon)
- Suivi dossier démission directrice générale (Mme Marie-Claude Gagnon)

17-06-2452 Adoption du règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le numéro 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc (dossier Paradis Marin)

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité des Bergeronnes a adopté son plan d'urbanisme sous le règlement portant le numéro 2010-049;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS AVOIR DONNÉ L'OPPORTUNITÉ À TOUT INTÉRESSÉ DE SE FAIRE ENTENDRE, AUCUN COMMENTAIRE N'ÉTANT ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-110 et statue par ledit règlement ce qui suit:

RÈGLEMENT NO. 2017-110

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2010-049 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE
D'USAGES DANS LA ZONE 16-FC

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.7.3.3

L'article 5.7.3.3 relatif aux usages compatibles dans les zones d'affectation de conservation est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

"L'exploitation d'une industrie extractive peut être autorisée à condition que son impact sur le milieu et sur l'objectif de conservation soit moindre et que des mesures soient entreprises afin de diminuer les conséquences et les nuisances d'une telle implantation (ex. : écran végétal, grande distance des limites de terrain, coupe minimale d'arbres, etc.)"

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 12^e jour du mois de juin 2017

17-06-2453 Adoption du règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A (dossier Paradis Marin et Mme Cécile Bélanger)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS AVOIR DONNÉ L'OPPORTUNITÉ À TOUT INTÉRESSÉ DE SE FAIRE ENTENDRE, AUCUN COMMENTAIRE N'ÉTANT ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-111 et statue par ledit règlement ce qui suit:

RÈGLEMENT NO. 2017-111

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2010-050 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE
D'USAGES DANS LA ZONE 16-FC AINSI
QUE LES USAGES DE SERVICES ET
D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE 04-A;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 16-Fc en y apportant la modification suivante :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages industrie extractive.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (ZONE 04-A)

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 04-A en y apportant les modifications suivantes :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages *services* de la classe commerce et services.
- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages *hébergement et restauration* de la classe commerce et services.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 12^e jour du mois de juin 2017

17-06-2454 Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-112 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter le groupe d'usage hébergement et restauration dans la zone 112-R (dossier M. Éric Lessard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier ses règlements afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter un établissement d'hébergement touristique dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2017-112 et statue par ledit règlement ce qui suit:

**PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NO. 2017-112**
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2010-050 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE
D'USAGES DE SERVICES ET
D'HÉBERGEMENT DANS LA ZONE 112-R

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
(zone 112-R)**

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage*, est modifiée pour la zone 112-R en y apportant la modification suivante :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du *Règlement de zonage*, le groupe d'usages hébergement et restauration.

La grille des spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 13^e jour du mois de juin 2017

17-06-2455 Emprunt temporaire pour des dépenses d'administration courante

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà obtenu de la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent un emprunt temporaire d'un montant limité à 1 000 000, \$;

CONSIDÉRANT, en fonction des comptes recevables, qu'un montant de 650 860,22 \$ demeure impayé à la Municipalité comme revenu budgété antérieurement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour faire en sorte de payer les dépenses courantes en tenant compte de ce manque à gagner dans les comptes à recevoir, de porter l'ouverture de crédit, sous forme d'emprunt temporaire, au montant de 1 000 000, \$ auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du *Code municipal* permet d'effectuer un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses courantes qui ont fait l'objet d'imposition au budget;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes contracte un emprunt temporaire à la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent d'un montant de 1 000 000, \$.

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à rembourser cet emprunt temporaire sous forme de billet au montant de 1 000 000, \$ au plus tard un (1) an après la signature à la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent.

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise le Maire et la Directrice générale et secrétaire-Trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette transaction.

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS est par la présente donné par Monsieur le conseiller, Charles Lessard, qu'un Manon Brassard, qu'un règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance du conseil concernant l'Église Bon-Désir des Bergeronnes pour faciliter la collaboration entre le conseil municipal et la Fabrique des Bergeronnes, dans le but ultime de protéger le patrimoine pour les générations futures.

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

17-06-2456 Désignation d'un signataire pour les chèques, des effets bancaires et des documents officiels de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Carolle Perron, directrice générale par intérim, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de celui-ci, le conseiller Réjean Lacasse, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les chèques, les effets bancaires et tout document pour et au nom de la municipalité;

QUE Mme Valérie Hovington, responsable de la bibliothèque municipale, Mme Carolle Perron, directrice générale par intérim, et en cas d'absence de Mme Perron, le maire, Francis Bouchard, soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires de la bibliothèque municipale.

QUE les changements de signataires soient effectifs en date du 12 juin 2017.

17-06-2457 Québec « MON DOSSIER » - désignation d'un 2^e représentant de la municipalité pour les fichiers de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Carolle Perron, directrice générale par intérim et dont les trois derniers chiffres du NAS sont 605, soit désignée comme 2^e représentante pour la municipalité des Bergeronnes à :

- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que l'on peut consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que l'on peut accepter;

QUE le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

17-06-2458 Renouveaulement de l'entente de partage d'une ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac – prolongement jusqu'au 31 décembre 2017 de M. Justin Gingras

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de partage d'une ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac jusqu'à ce que la réorganisation du département des travaux publics, de l'urbanisme et de l'environnement soit complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente de partage d'une ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac jusqu'au 31 décembre 2017.

17-06-2459 Service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement – demande de compensation du responsable du service pour utilisation de sa voiture et l'utilisation de son cellulaire à des fins de travail

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil acquiesce à la demande du responsable du service de l'environnement, de l'urbanisme, des travaux publics et de développement, M. Patrice Noël, et accepte de verser un montant de 30, \$/semaine pour l'utilisation de sa propre voiture. Pour l'utilisation de son cellulaire, la directrice générale va s'informer afin de négocier un forfait municipalité possible.

17-06-2460 Achat regroupé de sel de déglçage des chaussées pour l'année 2017-2018 - mandat à l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2017-2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**17-06-2461 Projet de réfection du quai de la Pointe-à-John –
 soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée
 pour surveillance des travaux correctifs effectués par J.
 Euclide Perron ltée**

CONSIDÉRANT QUE Laboratoires d'Expertises de Québec ltée. (LEQ) est mandataire pour la municipalité dans le projet de réfection du quai de la Pointe-à-John;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs au niveau du mur de la rampe en amont du mur butoir 1A ont été effectués par l'entrepreneur général J. Euclide Perron ltée. ;

CONSIDÉRANT QUE LEQ a soumis une offre de services professionnels pour vérifier les travaux exécutés par l'entrepreneur et qu'elle satisfait le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la communauté d'Essipit est partenaire avec la municipalité dans le dossier de réfection du quai;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée. pour un montant de 4 690,\$ taxes en sus,

QUE ces coûts soient partagés pour 50% avec la Communauté d'Essipit,

QUE la dépense soit couverte à même les fonds de réserve affectés pour le quai.

17-06-2462 Quai de la Pointe-à-John – soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour l'inspection annuelle du béton 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QUE Laboratoires d'Expertises de Québec ltée. (LEQ) est mandataire pour la municipalité concernant le quai;

CONSIDÉRANT QUE des inspections annuelles ont été recommandées dans les rapports de LEQ en novembre 2014, rapport no. 6808-01 et en août 2016, rapport no. 6808-02-01;

CONSIDÉRANT QUE LEQ a soumis une offre de services professionnels pour vérifier l'état du béton du quai et qu'elle satisfait le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la communauté d'Essipit est partenaire avec la municipalité pour tout ce qui concerne le quai;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée. pour un montant de 3 215,\$ taxes en sus,

QUE ces coûts soient partagés pour 50% avec la Communauté d'Essipit,

QUE la dépense soit couverte à même les fonds de réserve affectés pour le quai.

17-06-2463 Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – désignation d'un mandataire en lien avec l'obtention du permis archéologique attribué à la municipalité pour les travaux prévus à l'été 2017

CONSIDÉRANT l'entente sur le patrimoine archéologique des Bergeronnes existante entre la municipalité et le MCC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, un permis de recherche archéologique doit être émis par le ministère de la Culture et des Communications pour les fouilles prévues à l'été 2017 à la Pointe-à-John,

CONSIDÉRANT QUE pour toute question technique relevant de la démarche archéologique, la municipalité doit désigner un mandataire dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'UQAC, partenaire dans le dossier de fouilles aux Bergeronnes, recommande à la municipalité de s'adjoindre les services d'un de leurs chargés de cours, l'archéologue Éric Langevin;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal désigne M. Éric Langevin, archéologue à l'UQAC, à titre de mandataire dans le projet de fouilles aux Bergeronnes.

**17-06-2464 Demande des citoyens (réf. : séance du 8 mai 2017)
concernant la vérification des états financiers pour les
années 2008 à 2016**

CONSIDÉRANT la demande des citoyens (réf. : séance du 8 mai 2017) concernant la vérification des états financiers pour les années 2008 à 2016;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers sont vérifiés annuellement par des firmes spécialisées et compétentes;

CONSIDÉRANT QUE le coût demandé par une firme indépendante pour la vérification des états financiers des années antérieures est très élevé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que l'analyse coûts-avantages réalisés par cet exercice de vérification est négligeable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE lors de la vérification des états financiers à venir, la municipalité des Bergeronnes mentionne à la firme de vérificateurs de porter une attention particulière aux postes budgétaires suivants :

- Salle de quilles
- Camping

QUE la municipalité des Bergeronnes ne peut donner suite à la demande des citoyens à cause des coûts élevés de vérification des états financiers des années antérieures.

Correspondance et informations :

- MRC La Haute-Côte-Nord - information concernant le programme de rénovation patrimoniale SARP,
- MRC La Haute-Côte-Nord - information concernant le programme « Nouveaux Horizons pour les aînés 2017- 2018,

- L'organisme La popote roulante « Les délices Maison » - remerciements pour l'aide financière accordée par la municipalité,

(La correspondance est déposée aux archives de la municipalité et disponible pour consultation du public)

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

17-06-2465 Comité du salon Par et Pour la Femme - demande de participation financière pour la publication des photos des femmes honorées lors du 1^{er} salon tenu aux Escoumins le 20 mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Dû au nombre de demandes reçues pour des dons et commandites, le Conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière du comité du salon Par et Pour la Femme pour la publication des photos des femmes honorées lors du 1^{er} salon tenu aux Escoumins le 20 mai 2017.

17-06-2466 Association forestière Côte-Nord – cotisation annuelle

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil renouvelle la cotisation annuelle à l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50, \$.

17-06-2467 La Corporation BEST golf de Tadoussac – demande d'aide financière pour l'initiation de jeunes golfeurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Dû au nombre de demandes reçues pour des dons et commandites, le Conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière de la Corporation BEST golf de Tadoussac pour une formation d'initiation de jeunes au golf pour la saison 2017.

17-06-2468 Polyvalente des Berges – demande de commandite pour le Gala méritas 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de verser une participation financière de 50, \$ au comité d'organisation du gala 2017 des finissants de la Polyvalente des Berges.

**17-06-2469 Corporation touristique des Bergeronnes –
renouvellement carte de membre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil renouvelle la carte de membre du camping Bon Désir auprès de la Corporation touristique des Bergeronnes pour 2017 au montant de 200\$.

**17-06-2470 Association du diabète Haute-Côte-Nord - demande de
participation pour le March-O-Don 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 25, \$ à l'Association du diabète Haute-Côte-Nord pour l'activité MARCH-O-DON.

VARIA :

Période de questions :

Début : 19h40

Fin : 20h03

Le maire répond aux questions de l'assistance sur les points suivants :

- Item 16 et 17 (M. Martial Hovington)
- Poste d'agent de développement (Mme Marie-Claude Gagnon, Mme Johanne Caron)
- Item 13 (M. Claude Brassard, M. Sébastien Guay)
- Item 12 (Mme Johanne Caron)
- Nombre de payeurs de taxes (Mme Andrée Caron)
- Dépôt d'une requête signée par 13 citoyens en vertu de l'art. 966.5 du Code municipal du Québec afin qu'une firme comptable vérifie les comptes de la municipalité du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Un dépôt de 500, \$ est déposé également tel que prévu par la Loi. (Mme Marie-Claude Gagnon)

17-06-2471 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h04.

Francis Bouchard
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.